



En conformité de l'article 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes (LAC)

le
CONSEIL MUNICIPAL

est convoqué à la Salle communale le
mardi 23 juin 2020 à 20 heures

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020**
- 2. Communications du bureau**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des Commissions**
 - 4.1 Commission Bâtiments et travaux publics
- 5. Projets de délibération**
 - 5.1 Délibération relative à la proposition du Conseil administratif concernant la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30 al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes
 - 5.2 Délibération relative au projet de modification des limites de zones (MZ) No 30085A-506-530 (création d'une zone industrielle et artisanale, d'une zone sportive et d'une zone de verdure, destinées à un port pour embarcations professionnelles et à l'aménagement d'une zone de délasserement) et modifiant partiellement la loi de protection générale des rives du lac, au lieu-dit « Le Vengeron »
- 6. Motions**
- 7. Résolutions**
- 8. Pétitions**
- 9. Interpellations**
- 10. Propositions du Conseil administratif**
 - 10.1 Présentation du calendrier des séances des commissions pour le 2^{ème} semestre 2020
- 11. Propositions individuelles et questions**
 - 11.1 Nomination des délégués du Conseil municipal aux groupements intercommunaux
- 12. Divers**
- 13. Questions du public**

